



# **AIDES SOCIALES**



# DEMANDE BOURSE COMMUNALE

Pour l'année scolaire 2023-2024, vous devez déposer votre dossier de bourse <u>avant le 6 novembre 2023.</u>

Les renseignements sont disponibles sur le site internet de la commune : www.quichainville.fr

Rubrique vie sociale – CCAS- aides sociales



## RECUPERATEUR D'EAU

Le CCAS décide d'accorder une aide pour l'achat d'un récupérateur d'eau égale à 50% de la dépense, limitée à 50€ par foyer.

Sur présentation de la facture, d'un justificatif de domicile et carte d'identité valide.





Suite à votre inscription n'oubliez pas, vous qui avez 66 ans ou plus dans l'année, vous êtes convié(e) avec votre conjoint(e) au repas des aînés qui aura lieu le dimanche 8 octobre 2023.



### **AIDE AU PERMIS**

Pour tous les jeunes de 16 à 20 ans qui résident dans la commune et qui s'inscrivent pour la première fois au permis de conduire B ou la conduite accompagnée, le CCAS propose une participation aux frais d'inscription de 150€, sur présentation de justificatifs.

Les renseignements sont disponibles sur le site internet de la commune : <u>www.guichainville.fr</u>
Rubrique vie sociale – CCAS- aides sociales



#### **PRESENCE VERTE**

Le CCAS a signé une convention avec présence verte dans le cadre du maintien à domicile et d'aide à la vie des personnes âgées et fixe la participation de la commune à 10€ pour l'abonnement individuel à présence verte.

renseignements disponibles sur :

www.guichainville.fr

Rubrique vie sociale – CCAS- aides sociales



Vous avez 66 ans ou plus, vous bénéficierez cette année du colis des aînés qui vous sera distribué à la salle des associations le

dimanche 10 décembre 2023.